Accusé de réception en préfecture 077-267701647-20181003-092018_132018-DE Reçu le 10/10/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE LIEUSAINT

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Virginie THOBOR.

Séance du 27 septembre 2018

NOMBR	E DE MI	EMBRES
Afférents au Conseil d'Administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
10	10	7

Date de la convocation: 17.09.2018

Date d'affichage:

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le :

<u>PRÉSENTS</u>: Mesdames BAZZONI, HULIN, SAINTE-LUCE et THOBOR, Messieurs JARNET, LEROUGE et LIENARD

ABSENTE: Madame BOBONY

Vice-Présidente.

ABSENTS EXCUSÉS: Messieurs BISSON et LAUBERTHE

<u>PROCURATION</u>: Monsieur BISSON à Madame THOBOR, Monsieur LAUBERTHE à Madame HULIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame HULIN

Objet de la délibération

Mise à jour du tableau des effectifs -Suppression de postes

Rapporteur: Mme Thobor

n° 13.2018

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B.

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou non, nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT la nécessité d'adapter régulièrement le tableau des effectifs pour tenir compte de l'évolution des besoins,

CONSIDERANT l'avis du Comité Technique du 19 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

DECIDE,

<u>Article unique</u>: de supprimer, à compter du 1er octobre 2018, les 4 postes suivants et d'adopter le tableau des effectifs ainsi modifié présenté en annexe:

- Filière administrative :

- o 1 poste d'attaché, catégorie A, à temps complet,
- o 1 poste de rédacteur principal 2 eme classe, catégorie B, à temps complet,
- 1 poste de redacteur principal 2 etasse, eatégorie B, a temps complet,
 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, catégorie C, à temps complet,
- o 1 poste d'adjoint administratif, catégorie C, à temps complet

Pour extrait conforme, Lieusaint, le 3 octobre 2018

Michel BISSON

Président du CC

Le Président :

- > Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.

TABLEAU DES EFFECTIFS ETAT DU PERSONNEL AU 01/10/2018

ш
2
4
$\frac{1}{2}$
9
\simeq
Ġ
5
2
₹
5
5
E
F
ш
F
S
Щ
뜌
ĬΠ

GRADE OU EMPLOIS		CAT	Effectifs	Postes	Dont
			budgétaires	pourvus	Complet
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché		A	0	0	
Rédacteur principal 1ère classe		В	-	-	
Rédacteur principal 2ème classe		В	0	0	
Adjoint adm pal de 2ème classe		O	0	0	
Adjoint administratif 2ème classe		O	_	-	
FILIERE SOCIALE					
Assistant socio-éducatif		В	-	-	
	Sous Total		က	က	
TOTAL TITULAIRE OU STAGIAIRE			က	8	0

.

: bourvus)
(postes
N TITULAIRE
S S
EFFECTIF NON

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIES	Secteur Effectif	Effectif	Effectif Rémun	Contrat
	Ξ	(2)		(3)	4
Temps Plein					
Sous Total			0		
TOTAL EFFECTIF NON TITULAIRE			0		